

Communiqué de presse

Mercredi 28 janvier 2026

Vers l'interdiction d'accès aux réseaux sociaux pour les jeunes de moins de 15 ans

Le 26 janvier 2026, l'Assemblée nationale a approuvé en première lecture le texte de loi prévoyant l'interdiction d'accès aux réseaux sociaux pour les jeunes de moins de quinze ans.

Préoccupée depuis de nombreuses années par les dangers inhérents aux réseaux sociaux, la Fédération PEEP forme et informe chaque année nombre de parents à faire face à ses principales manifestations : l'accès des jeunes à des contenus inappropriés, les risques de harcèlement et les troubles cognitifs limitant les capacités de concentration.

L'interdiction pour les utilisateurs de moins de 15 ans représente un tournant spectaculaire, à même de favoriser une prise de conscience salutaire.

Pour autant, forte de son expérience, la PEEP s'interroge sur l'efficacité réelle d'une telle mesure, que le recours à des outils simples du marché, parfois gratuits, peut aisément contourner. Près de la moitié des jeunes australiens en donnent dès aujourd'hui l'exemple, quelques mois seulement après la mise en vigueur d'une loi similaire dans leur pays.

La PEEP se doit d'insister sur le fait que la responsabilisation et l'éducation, des parents et de leurs enfants, sont essentielles. La baisse très significative de consommation du tabac parmi les jeunes doit peu à son interdiction, mais beaucoup à la prise en compte par les consommateurs des dégâts considérables pour leur santé.

Sans doute des mesures impératives sont-elles nécessaires. Mais, alors que l'addiction aux réseaux sociaux doit beaucoup aux algorithmes de recommandation comment expliquer qu'à l'exception de X (ex-twitter), aucune autre plateforme ne respecte cette disposition pourtant légale ?

Si l'interdiction devait être la seule réponse à un danger dont nul ne peut nier l'importance, elle ne serait alors au mieux qu'un coup d'épée dans l'eau en direction de notre jeunesse, au pire et in fine une étape d'apparence anodine vers un contrôle social accru de leurs parents.

Contact Presse : 01.44.15.18.06 - audel@peep.asso.fr (Service communication)

Fédération PEEP
92 Avenue d'Ivry
75013 PARIS
peep@peep.asso.fr
<https://peep.asso.fr/>